

Vendredi 16 juin 2017

70% d'atterrissages verts à Bruxelles-National en 2016

Grâce à un nouvel outil de mesure, Belgocontrol dispose de chiffres précis sur le nombre d'atterrissages verts. En 2016, 70 % des atterrissages à Bruxelles-National ont été effectués après une descente continue et avec une puissance moteur minimale. La procédure CDO (*Continuous Descent Operations*) permet de réduire les nuisances sonores, la consommation de kérosène et les émissions de gaz à effet de serre.

Selon le nouvel outil de mesure de Belgocontrol, développé sur la base des recommandations d'Eurocontrol, 70% des atterrissages à Bruxelles-National en 2016 se sont faits selon la procédure CDO en phase d'approche finale (6.000 pieds jusqu'à la piste d'atterrissage). Cette procédure qui réduit surtout l'impact sonore est appelée *CDO Noise*. Si l'on débute la mesure CDO à un niveau de vol plus élevé (à 10.000 pieds), plus de 50 % des avions ont atterri de manière verte en 2016 à Bruxelles-National. Cette procédure permet une plus grande réduction de la consommation de kérosène et est appelée *CDO Fuel*.

Selon des calculs théoriques, les *CDO Fuel* représentent une économie de l'ordre de 3.000 tonnes de kérosène sur l'ensemble de l'année 2016 pour les compagnies aériennes. Grâce à cette procédure, les avions ont également réduit leurs émissions de CO₂ de 10.000 tonnes à Bruxelles-National. De plus, les atterrissages verts sont bénéfiques au niveau sonore. Les avions restant plus longtemps en hauteur avec une puissance moteur minimale, cela permet de réduire les nuisances sonores au sol de 2 à 3 dB en moyenne.

Premiers atterrissages verts à Bruxelles-National en 2014

C'est en juin 2014 que Belgocontrol a mis en place les premières procédures CDO à l'aéroport de Bruxelles-National en étroite collaboration avec Brussels Airlines, TUI fly, Thomas Cook Airlines, DHL, Singapore Airlines Cargo et Brussels Airport. Trois ans plus tard, les atterrissages verts sont de plus en plus fréquents et ce malgré la complexité et la densité de l'espace aérien belge. Aux heures de pointe, par contre, les CDO sont plus difficiles à réaliser vu les contraintes liées à la fluidité du trafic et à la sécurité aérienne.

Contact:

press@belgocontrol.be

Tél. +32 2 206 20 07

Belgocontrol - Tervuursesteenweg 303

B-1820 Steenokkerzeel - www.belgocontrol.be

Lors d'une CDO, un avion descend de façon continue, et non pas par paliers intermédiaires, avec une puissance moteur minimale, ce qui permet des économies de fuel et la réduction des nuisances sonores.



Jusqu'à présent, le nombre de CDO était relevé manuellement par les contrôleurs aériens. Le nouvel outil de mesure de Belgocontrol est basé sur l'analyse des données radar. Il permet donc de détecter de manière précise et automatique les CDO réellement volées. Il est également possible de cerner les avions qui ne volent pas de CDO. À terme, l'analyse approfondie de ces données permettra de réduire encore l'empreinte environnementale de l'aviation.

Belgocontrol attentive aux aspects écologiques

Johan Decuyper, CEO de Belgocontrol : « Belgocontrol veut pleinement jouer son rôle sociétal. Nous investissons dans des projets d'amélioration de nos performances environnementales comme les CDO. Cela porte ses fruits maintenant. Nous continuerons à intensifier nos efforts en collaboration avec les autres acteurs du secteur aérien. Ainsi, les procédures CDO sont en phase test aux aéroports régionaux de Liège et Charleroi et seront lancées en 2018 et 2019 à Anvers et Ostende. »

[À propos de Belgocontrol](#)

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'au niveau de vol 245 (8.000 mètres) au-dessus de la Belgique et des niveaux de vol 145/165 à 245 pour le Grand-Duché de Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre EUROCONTROL de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne.

[À propos du FABEC](#)

Contact:

press@belgocontrol.be
Tel. +32 2 206 20 07
Belgocontrol - Tervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel - www.belgocontrol.be



La restructuration de l'espace aérien européen en blocs d'espace fonctionnels (FAB – *Functional Airspace Block*), à laquelle les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés, est un des résultats les plus visibles des règlements du Ciel unique européen adoptés en mars 2004. Bien que la Suisse ne soit pas un membre de l'UE, elle participe au projet Ciel unique.

Avec ses homologues d'Allemagne, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas et de Suisse, Belgocontrol, le fournisseur belge de services de navigation aérienne, est membre du FABEC (FAB Europe Central), un bloc d'espace aérien commun dont le but est d'améliorer l'efficacité de la navigation aérienne au cœur de l'Europe. Pour plus d'information sur le FABEC, visitez www.fabec.eu.

Contact: